



Besançon, le 26 mars 2020

Un lynx tué dans le Jura : il s'agit d'une destruction illégale

Le 17 mars 2020, les services de l'État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – DREAL et Office Français de la Biodiversité - OFB) ont été avertis de la présence d'un lynx mort dans un ravin de la commune d'Ivrey (Jura).

Une équipe de l'OFB s'est rendue sur place pour réaliser les premières constatations. Les investigations se poursuivent dans le cadre d'une enquête judiciaire conduite sous l'autorité du Procureur de la République pour déterminer les circonstances précises. Il a été constaté que ce lynx a été tué par une arme à feu. Ces faits constituent un délit passible de peines dont la plus basse est de trois ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

Il s'agit d'un délit qui porte une atteinte grave à la biodiversité. L'État met en œuvre ses moyens et ses équipes pour contribuer à l'enquête afin d'identifier le ou les responsables de cet acte condamnable.

En effet, le Lynx boréal est le seul grand félin sauvage présent en Europe. Espèce considérée comme menacée en France il est strictement protégé :

- au niveau international par la Convention de Berne, la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Directive européenne Habitats-Faune-Flore,
- au niveau national, l'espèce bénéficie du statut d'espèce protégée.

Les populations de Lynx en France présentent des situations contrastées suivant les massifs : la population du massif des Vosges a décliné de façon dramatique, celle des Alpes peine à progresser et celle du Jura est stable et représente les 2/3 de la population présente en France.

Les services de l'État préparent depuis 2019 un Plan National d'Actions (PNA) en faveur du Lynx boréal avec l'ensemble des acteurs rassemblés dans un comité de pilotage, des comités de massifs et des groupes de travail qui se réunissent régulièrement. Ces instances rassemblent des représentants associatifs, scientifiques, représentants des activités socio-professionnelles, éleveurs, chasseurs. Ce PNA a pour objectif de rétablir le Lynx boréal dans un état de conservation favorable en France et doit être approuvé cette année.

Contact :

Odile ROQUE BEDEAUX – 03 81 21 67 18 – 07 61 20 94 79

odile.roque@developpement-durable.gouv.fr